



# Construction

## La CGSLB vous souhaite la bienvenue dans le secteur de la construction !

### Dans le secteur de la construction, vous bénéficiez de nombreux avantages

- une pension complémentaire ;
- une assurance hospitalisation ;
- une indemnité complémentaire en cas de chômage pour gel, intempéries ou chômage économique ;
- etc.

La CGSLB a participé à l'obtention de ces avantages pour l'ensemble du secteur de la construction.

Mais nous ne voulons pas en rester là, nous aimerions aussi vous aider à l'avenir, de différentes manières:

1. Nous vous informerons en premier de tout changement dans votre secteur, par exemple, si votre salaire augmente en raison d'une indexation. Le moyen de communication le plus rapide, c'est le mail. C'est pourquoi nous vous demandons de nous communiquer votre adresse mail. Pour ce faire, envoyez un e-mail à [andy.platteau@cgsלב.be](mailto:andy.platteau@cgsלב.be).
2. Nous vous informons sur vos droits. Vous retrouverez toutes ces informations dans le «**Guide Bleu de la Construction**». Il vous suffit de vous rendre dans votre secrétariat CGSLB pour l'obtenir ou de le demander à votre délégué CGSLB.
3. À la CGSLB, vous pouvez suivre des formations. Pour de plus amples informations sur l'offre de formations, vous pouvez contacter notre ASBL BDS (Bien-être des Salariés) ou vous rendre dans l'un de nos secrétariats CGSLB.
4. Votre opinion + celle de vos collègues = notre opinion : nous défendons les points de vue de nos affilié(e)s, et donc le vôtre. Vous avez une opinion sur un sujet qui concerne votre secteur ? N'hésitez pas à nous en parler. Au Syndicat libéral, nous sommes curieux de connaître votre opinion !

Ce n'est qu'un bref aperçu de notre offre. Tous les autres avantages se trouvent dans le **Guide Bleu de la Construction**.

### Vous avez moins de 23 ans et vous venez de commencer à travailler dans la construction ?

Rendez-vous dans votre secrétariat CGSLB et demandez votre carte de légitimation. Elle vous permet de recevoir une indemnité supplémentaire en cas de chômage économique.

Toutes les adresses et coordonnées se trouvent dans cette farde d'accueil ou sur <http://www.cgsלב.be>.



**Johan Vandycke**

Responsable sectoriel national

Bd Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles

tél. 02 558 51 50 | fax 02 558 51 51

e-mail [johan.vandycke@cgsלב.be](mailto:johan.vandycke@cgsלב.be)

Votre liberté, votre voix

